

Arrondissement de Ville-Marie

Réaménagement du square Viger et réfection des rues et trottoirs limitrophes (îlots I et II) – Début des travaux à compter du 1^{er} octobre 2018

La Ville de Montréal vous informe qu'elle entreprend la première phase d'intervention du projet de réaménagement du square Viger au début octobre 2018. Ces travaux comprennent le réaménagement complet des îlots Chénier et Daudelin (I et II) ainsi que la réfection des rues et trottoirs autour des îlots.

Le projet

Premier grand square public aménagé à Montréal au cours du XIX^e siècle, le square Viger représente un ensemble urbain majeur.

Le concept d'aménagement proposé a pour objectif de redonner ses lettres de noblesse à cet espace emblématique et de répondre plus adéquatement aux besoins d'une grande diversité d'usagers. Le concept vise à renouveler les aménagements actuels de manière créative, inspirée et contemporaine. Le nouveau square sera visuellement dégagé, plus vert, plus accessible, plus sécuritaire et convivial. Il facilitera la transition entre le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Une attention importante a été mise sur la restauration et la mise en valeur des œuvres d'art publiques existantes, dont le monument à Jean-Olivier Chénier, la réhabilitation et la mise en valeur de l'oeuvre Mastodo et des pergolas de l'artiste Charles Daudelin. La construction d'un pavillon de parc et l'ajout de fontaines, de bassins d'eau et de diverses installations, s'intègrent au plan d'ensemble.

Les travaux incluent également la réfection de la chaussée et des trottoirs limitrophes ainsi que des travaux d'éclairage. Cette première phase sur les îlots I et II sera suivie du réaménagement des îlots III et IV dans une étape ultérieure.

Durée des travaux

Octobre 2018 au printemps 2021, sans pause durant l'hiver 2019

TRAVAUX EN COURS – OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018

Les travaux de l'automne 2018 seront consacrés majoritairement à la construction de puits d'accès du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans le trottoir sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Gosford et Berri. Dans le square, la construction du bâtiment de parc sera amorcée dans l'îlot II, ainsi que des interventions ponctuelles sur les pergolas, et d'autres travaux.

Horaire des travaux

- Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, avec possibilité de travaux les fins de semaine au besoin
- Travaux de nuit prévus

Impacts

- **Travaux de nuit** : certains travaux doivent être effectués de nuit, car ils nécessitent la fermeture du tunnel de l'autoroute Ville-Marie entre 21 h et 5 h. Il s'agit d'une exigence du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin d'éviter les risques associés aux vibrations sur les ouvrages du ministère.
- **Circulation** : entraves localisées sur la rue Saint-Antoine, entre Gosford et Berri; déviation de la bande cyclable de la rue Saint-Antoine sur la rue Saint-Louis.
- **Stationnement** : restrictions dans la zone des travaux. En tout temps, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé.
- Collectes des ordures et des matières recyclables maintenues.
- **Coupe d'arbres** : ces travaux nécessitent l'enlèvement d'un arbre sur la rue Saint-Antoine. Des mesures de compensation ont été établies avec l'arrondissement. Les arbres restants seront protégés.
- **Vibrations** : les travaux causeront certaines vibrations. Des inspections préalables des bâtiments concernés seront réalisées par l'entrepreneur avant les travaux. Des instruments de mesures du bruit et des vibrations seront aussi installés.

INFO-TRAVAUX



Renseignements



Ligne Info-travaux : 514 872-3777, entre 8 h 30 et 16 h 30.



www.ville.montreal.qc.ca/chantiers



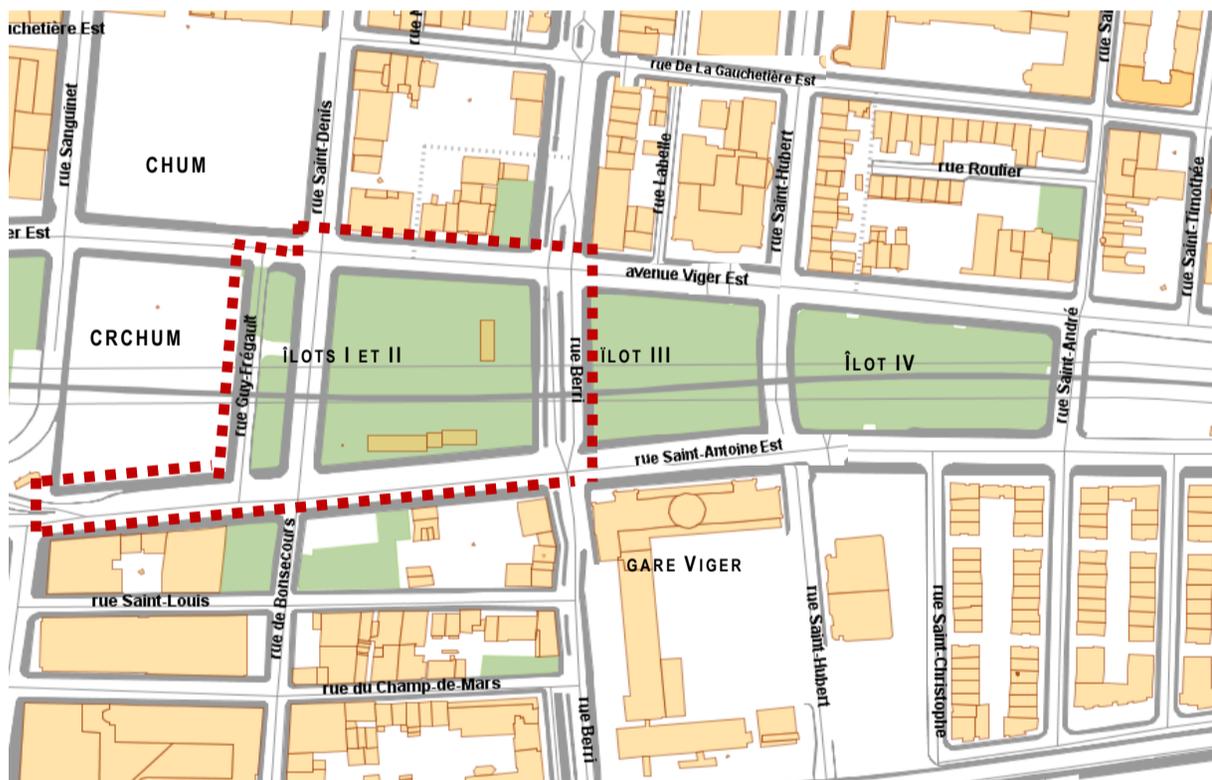
www.twitter.com/Mtl_Circulation



Pour signaler des situations à tout autre moment, composez le 311 en mentionnant qu'il s'agit de travaux réalisés par le **Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal** de la Ville de Montréal.

La Ville est consciente des inconvénients que ces travaux peuvent causer et elle prendra toutes les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



ZONE DES TRAVAUX